

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4262

Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Lyon-ENSBAL

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4262 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE LYON-ENSBAL
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2011, la Ville de Lyon met à disposition de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon, ENSBAL, des locaux situés aux Subsistances, 8 bis quai Saint Vincent Lyon 1^{er}, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, signée le 8 mars 2012.

En signant la convention, l'Ecole s'est engagée à occuper elle-même et sans discontinuité les lieux mis à disposition. Toutefois certains locaux sont libres à certaines périodes du fait même de la temporalité d'un établissement d'enseignement.

L'article 1.11 de la convention n'autorisait pas l'ENSBAL, jusqu'à présent, à mettre à disposition d'autres structures les espaces qu'elle occupe. Or, l'Ecole est de plus en plus sollicitée par des entreprises ou des associations qui souhaitent organiser des séminaires, des conférences, des réunions ou des manifestations temporaires dans les espaces non utilisés par les enseignements et dans des périodes disponibles, permettant la mise en valeur des lieux.

Il a été convenu entre la Ville de Lyon et l'ENSBAL, que l'Ecole pourra, à compter de la signature de l'avenant qui vous est proposé, mettre à disposition à titre onéreux, certains des espaces qu'elle occupe sur le site des Subsistances. Ces mises à dispositions à des structures privées ou publiques se feront moyennant le paiement à la Ville d'une part variable sur la recette et la mise en place de modalités strictes, et dans le respect de la réglementation en vigueur et du règlement intérieur de l'Ecole et du site des Subsistances.

Par ailleurs, l'ENSBAL paie un loyer annuel d'un montant de 954 410 €TTC (soit 795 341 € HT) ainsi que les dépenses liées au site (sécurité, fluides...) pour un montant de 680 000 € en 2017.

L'ENSBAL est investie dans des projets en partenariat avec plusieurs institutions culturelles au bénéfice du rayonnement de la Ville de Lyon, parmi lesquels on peut citer la « Récupérathèque » ou l'exposition internationale Rendez-vous organisée à Cuba en septembre 2018 en partenariat avec le musée d'art contemporain de Lyon et l'Institut d'art contemporain. Par ailleurs, l'Ecole propose des cours annuels de pratiques plastiques amateurs qui comptent aujourd'hui plus de 900 élèves lyonnais, enfants et adultes. Aussi, compte tenu de ces engagements sur le territoire, il est proposé de revoir le montant du loyer à la baisse à compter de l'année 2018 et de fixer ce loyer à 774 410 €TTC (soit 645 341 €HT).

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. L'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Lyon, programme GESTPATRIM, opération RECETDOM, nature comptable 70878, fonction 71.
4. Le montant du loyer facturé à l'ENSBAL est à compter de l'année 2018 de 774 410 €TTC (soit 645 341 €HT).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER